PRÉFET DU RHÔNE

Aide à la création d'un compte.

Pour créer un compte, connectez-vous à l'adresse ci-dessous

https://usager.agriculture.gouv.fr/inscription_usager/
Vous arrivez sur l'écran suivant :

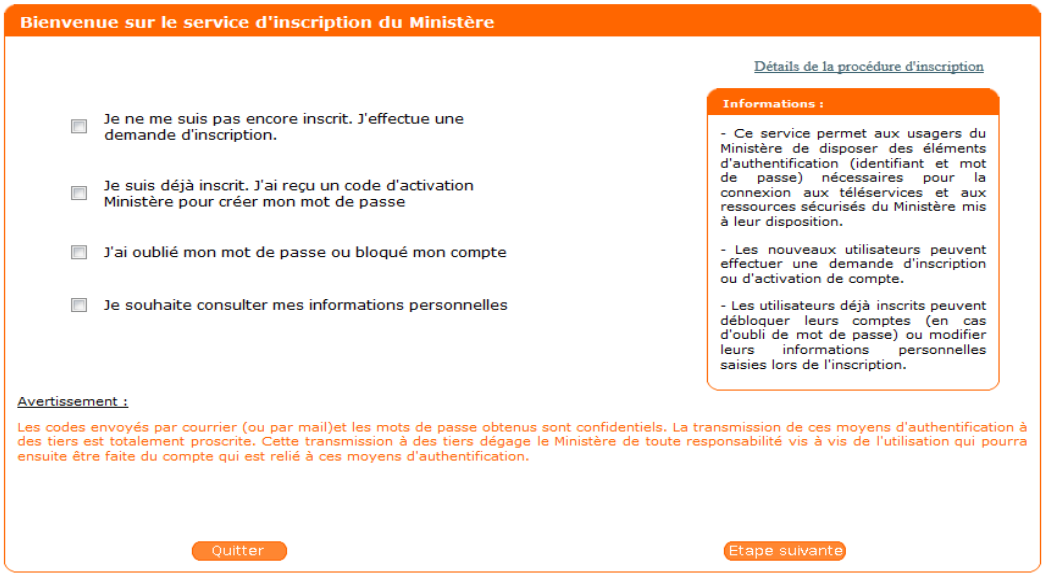

3 cas de figure se présentent, faire le choix correspondant à votre situation:

Eléments d'explication concernant chacun de ces 3 cas :

Cas N° 1 : « Je ne me suis pas encore inscrit. J'effectue une demande d'inscription. »
Cochez, puis cliquez sur « Etape suivante »

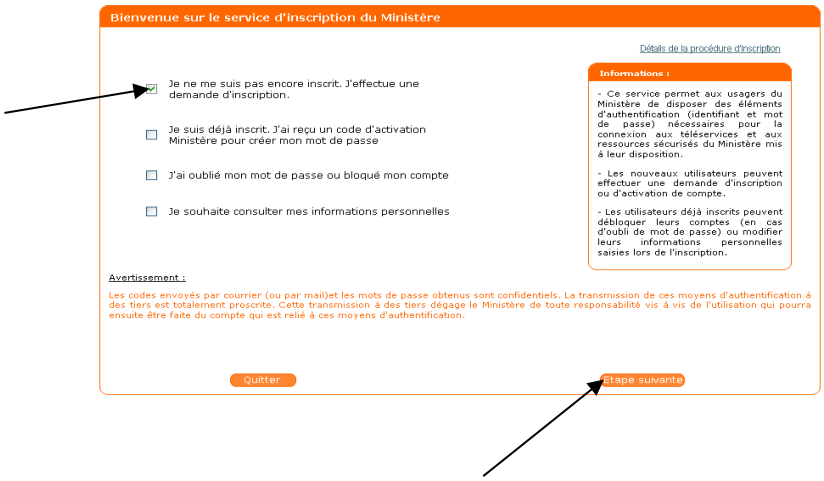

Choisissez une de ces possibilités. En principe « je dispose d'un SIRET, puis cliquez sur « Etape suivante »

Vous arrivez sur l'écran représenté ci-dessous.
Remplissez le tableau :
N° SIRET
NOM, Prénom (sans caractères spéciaux, n'utilisez que des lettres et des espaces)
Code postal
Recopiez les chiffres qui apparaissent dans l'image
Puis cliquez sur « Etape suivante »

Si vous ne faites pas de déclaration PAC, vous verrez l'écran suivant :

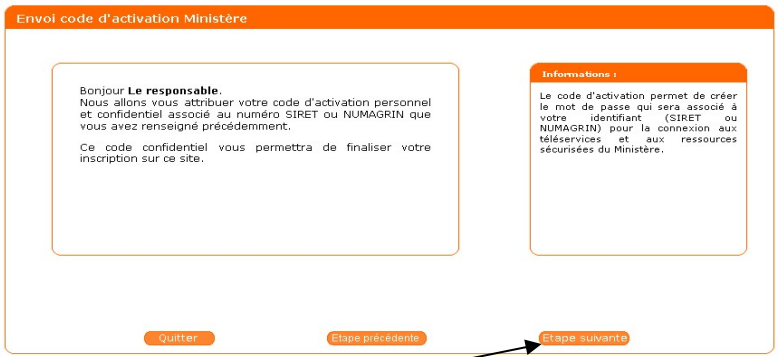

Cliquez sur « Etape suivante »
L'écran suivant reprend vos coordonnées postales, que vous devez confirmer en cochant « Je confirme cette adresse d'envoi (obligatoire pour poursuivre). »
Puis cliquez sur « Envoyer »

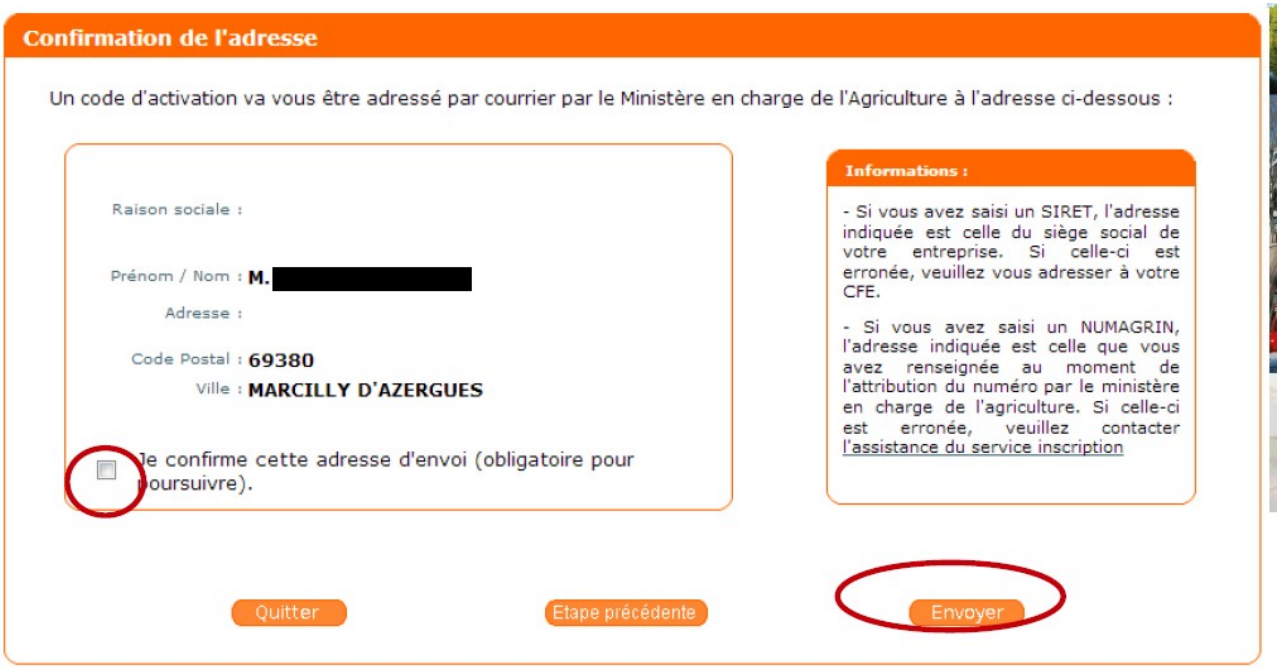

Vous recevrez alors votre code d'activation par courrier.

Avec ce code vous devrez retourner sur le site (https://usager.agriculture.gouv.fr/inscription_usager/) et suivre les étapes du **Cas N° 2** : « Je suis déjà inscrit. J'ai reçu un code d'activation Ministère pour créer mon mot de passe »

Si vous avez fait une déclaration PAC en 2018, l'écran suivant apparaît :

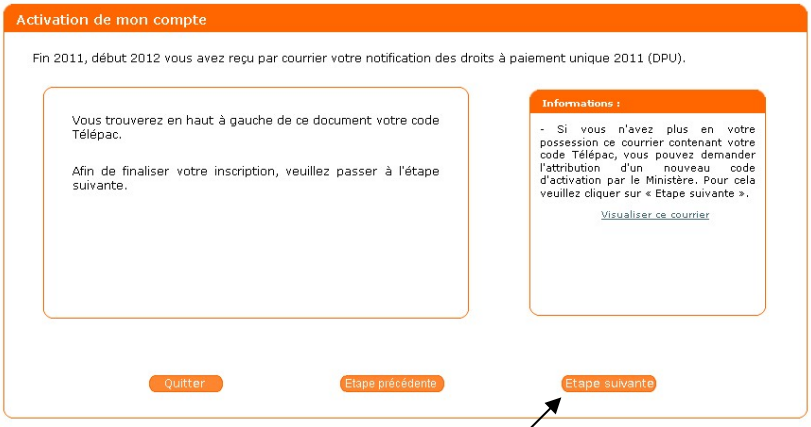

Cliquez sur « Etape suivante » et saisissez votre code Télépac 2018

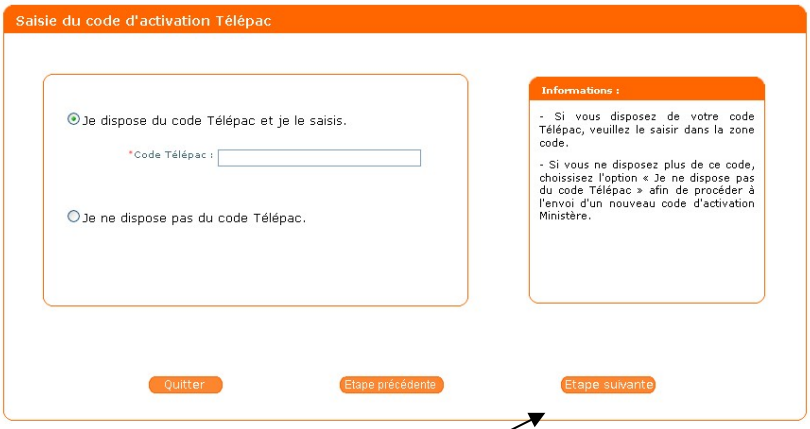

Cliquez sur « Etape suivante »

La dernière étape consiste à choisir un mot de passe (avec des lettres et des chiffres et sans caractères spéciaux)
Inscrivez le une première fois dans la case « Mot de passe » puis une seconde fois dans la case « Confirmer ». Prenez soin de le noter en lieu sûr.

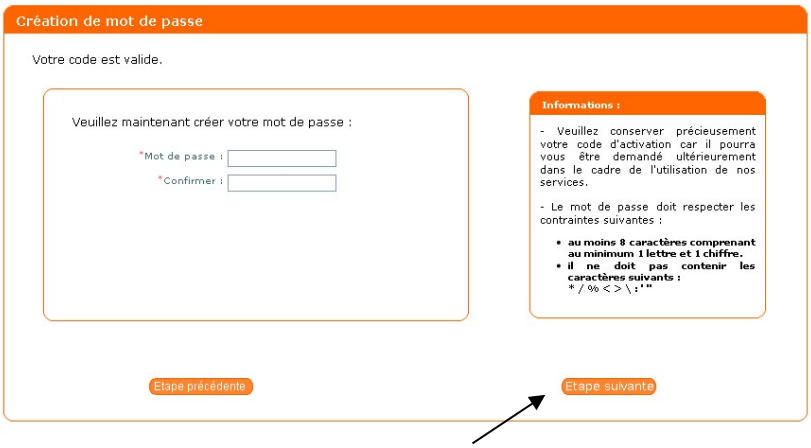

Terminez en cliquant sur « Etape suivante »
A ce stade, vous avez créé votre compte et pouvez faire votre télédéclaration calamité. Pour cela, revenez à l'adresse « http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/ » comme décrit au début de ce document et choisissez « Si vous avez déjà un compte : lien pour accéder au site ».

Cas 2 : « Je suis déjà inscrit. J'ai reçu un code d'activation du Ministère pour créer mon mot de passe »

Cochez la case puis cliquez sur « Etape suivante »

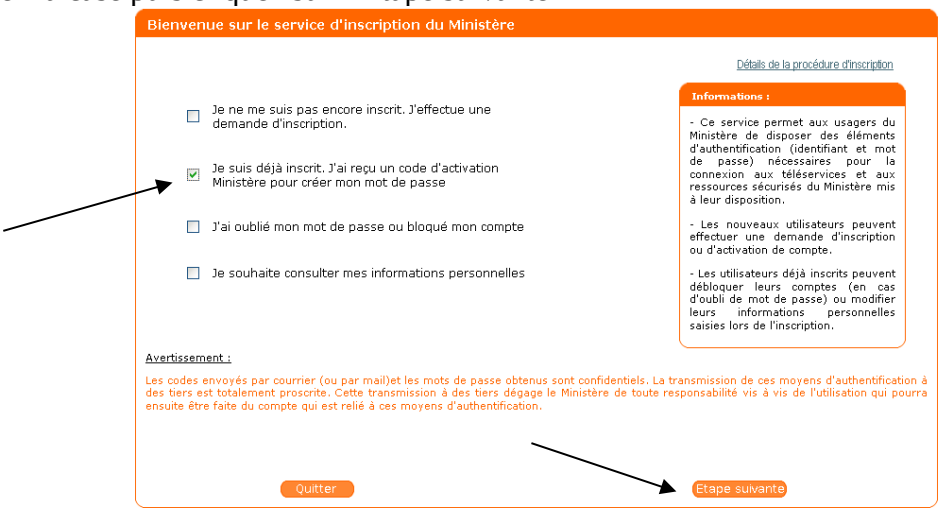

L'écran ci-dessous vous permet de saisir votre code d'activation.
Vous devez également saisir votre N° SIRET et les chiffres qui se trouvent dans l'image.
Puis cliquez sur « Etape suivante »

La dernière étape consiste à choisir un mot de passe (avec des lettres et des chiffres et sans caractères spéciaux)
Inscrivez le une première fois dans la case « Mot de passe » puis une seconde fois dans la case « Confirmer ». Prenez soin de le noter en lieu sûr.
Terminez en cliquant sur « Etape suivante »

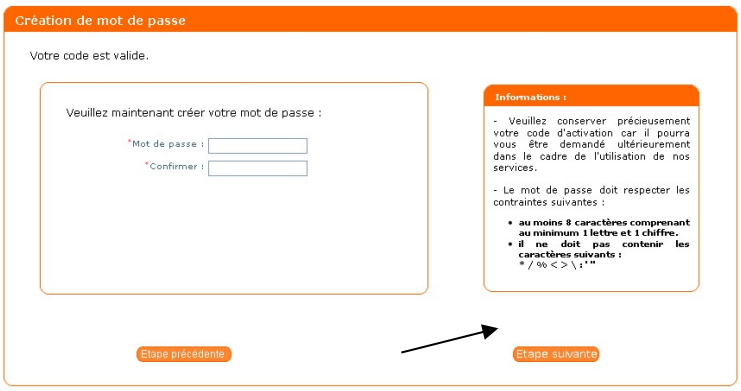

A ce stade, vous avez créé votre compte et pouvez faire votre télédéclaration calamité. Pour cela, revenez à l'adresse https://usager.agriculture.gouv.fr/inscription_usager/ comme décrit au début de ce document et choisissez « Si vous avez déjà un compte : lien pour accéder au site ».

Cas N° 3 : « J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte »

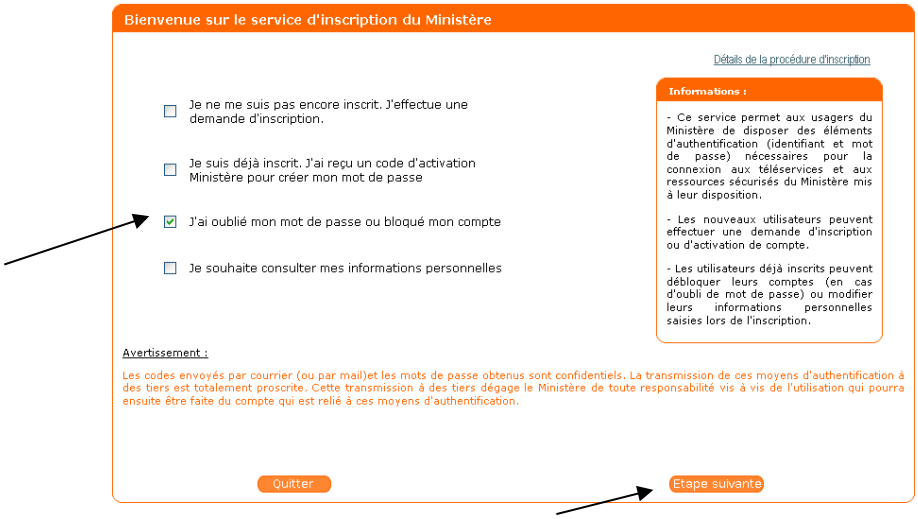

Après avoir coché la case cliquez sur « étape suivante »

Remplissez le tableau :
N° SIRET
NOM, Prénom (sans caractères spéciaux, n'utilisez que des lettres et des espaces)
Code postal
Recopiez les chiffres qui apparaissent dans l'image

Puis cliquez sur « Etape suivante »

Remplissez les tableaux qui suivent :

- soit vous disposez d'un code télépac et vous pourrez alors directement créer un nouveau mot de passe (voir fin du **Cas N° 1)**
-
- soit vous n'avez pas de code télépac, un nouveau code d'activation vous sera envoyé. Vous devrez alors suivre les étapes du **Cas N° 2** pour créer votre mot de passe.